

INFORMATIONS IMPORTANTES À CONSERVER

Bienvenue!

BULLETIN : *Le bulletin a été déposé sur le Portail-Parents le 22 juin 2018.*

ENTRÉE SCOLAIRE : *Jeudi 30 août 2018*
Chaque élève pourra être accompagné des parents jusqu'à la récréation.

Ce jour-là, les élèves de la 1^{re} à la 6^e année devront apporter leur matériel bien identifié.

Pour les élèves de la maternelle, nous demandons que le matériel soit apporté lors de la rencontre des parents du 28 août.

ACHAT DES FOURNITURES SCOLAIRES

Le matériel de la liste des fournitures scolaires est disponible dans des magasins à grande surface et dans les magasins spécialisés. Les employés de ces magasins connaissent bien les nouveaux termes des fournitures scolaires. Il est alors essentiel d'apporter la liste de votre enfant.

Notez que vous recevrez la facture des effets scolaires à la rentrée.

Préscolaire

Les parents des enfants inscrits au préscolaire recevront par **courrier électronique**, au mois d'août, les informations concernant la rentrée progressive de leur enfant ainsi que tous les autres renseignements pertinents pour ce grand départ.

Rencontres de parents

Vous pouvez réserver les dates pour les rencontres de parents du début de l'année.

- Maternelles : **mardi 28 août à 19h (journée pédagogique). Il faudrait apporter le matériel scolaire bien identifié, ce soir-là.**
- 1^{er} cycle (1^{re} et 2^e année) : jeudi 13 septembre de 18h à 19h
- 2^e cycle (3^e et 4^e année) : jeudi 13 septembre de 20h15 à 21h15
- 3^e cycle (5^e et 6^e année) : jeudi 13 septembre de 20h15 à 21h15
-

Les objectifs de cette rencontre sont de vous donner les informations concernant le fonctionnement de la classe, des programmes, des consignes, des devoirs, etc.

**** Ces rencontres s'adressent aux parents. Il est préférable de ne pas amener les enfants s'il vous plaît. Si vous ne pouvez faire autrement que de les amener, ils devront rester avec vous dans la classe. Merci!**

- Notez que vous pourrez stationner dans la cour de l'école.

Assemblée générale annuelle des parents

Une autre rencontre importante est à prévoir, soit l'assemblée générale annuelle des parents durant laquelle nous procéderons à l'élection des parents qui formeront le conseil d'établissement 2018-2019.

L'assemblée générale annuelle des parents se tiendra entre les rencontres de parents, le **13 septembre 2018 de 19h à 20h**.

Transport

L'envoi des cartes d'embarquement destinées à l'ensemble des élèves de la commission scolaire se déroulera à la fin du mois d'août.

Critères d'admissibilité au transport scolaire :

- Élève du préscolaire : plus de 600 mètres entre la résidence et l'école
- Élèves du 1^{er} cycle (1^{re} et 2^e années) : plus de 1200 mètres entre la résidence et l'école
- Pour les autres élèves : plus de 1600 mètres entre la résidence et l'école.

Pour savoir si votre enfant a droit au transport scolaire, vous pouvez vous rendre sur le site de la commission scolaire (www.csdgs.qc.ca) et pointer sur l'icône « mon école de secteur » pour faire une simulation.

Service de garde et surveillance du midi

Les élèves inscrits au service de garde *Le Plein d'Entrain* pour l'année scolaire 2018-2019, et les élèves inscrits à surveillance du midi, pourront bénéficier de ces services à partir du 30 août 2018.

BONNES VACANCES !

SOYEZ PRUDENTS !



*Josée Thibaudeau,
Directrice*